



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

22 AVRIL 2024

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution numéro 2024-103 portant sur un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble au 134, rue de l'École.

Avis est donné par la présente, **qu'une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution numéro 2024-103, se tiendra le lundi 22 avril 2024 à 19 h 45, à la salle du conseil municipal située au 255, boulevard Constable à McMasterville.**

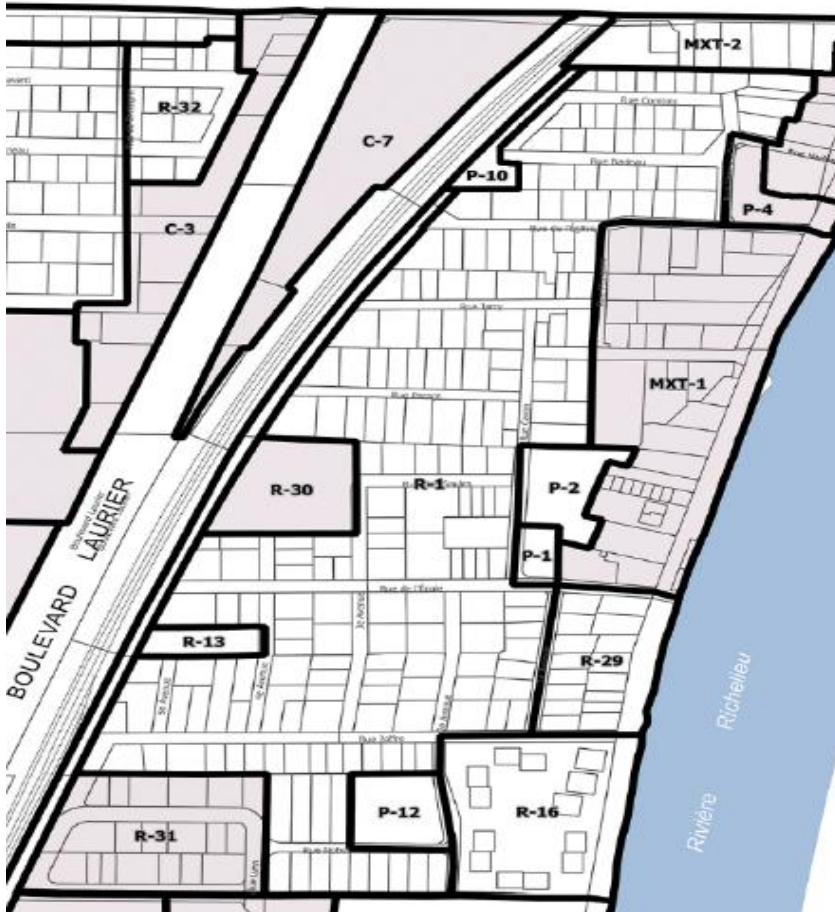
Le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, le premier projet de résolution numéro 2024-103 autorisant, sous certaines conditions, la construction d'une habitation multifamiliale de six (6) logements ainsi que l'aménagement du terrain et du stationnement sur le lot 4 493 120 du Cadastre du Québec, sis au 134 rue de l'École.

Ce premier projet de résolution a été adopté dans le cadre du *Règlement numéro 441-00-2023 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* de la Ville de McMasterville. Ses objets sont de permettre :

- 1- Une habitation multifamiliale d'au plus six (6) logements au lieu d'un maximum de quatre (4) logements;
- 2- Des balcons d'une profondeur maximale de 2,54 mètres et un escalier empiétant d'au plus 3,91 mètres dans la cour arrière au lieu du maximum permis de 2 mètres;
- 3- Trois (3) cases de stationnement qui seront accessibles en déplaçant un autre véhicule afin d'accéder ou de sortir de l'une des cases de stationnement au lieu d'être en tout temps accessible et de ne pas nécessiter le déplacement d'un autre véhicule;
- 4- Des cases de stationnement situées en cour avant, directement face à une fenêtre d'une pièce habitable située au sous-sol ou au rez-de-chaussée, à une distance minimale de 0,5 mètre de ces fenêtres au lieu du minimum requis de 1,5 mètre;
- 5- Une somme des largeurs des accès charretier d'au plus 10,1 mètres du côté de la rue de l'École au lieu du maximum permis de 6,5 mètres;
- 6- Deux (2) accès charretiers sur la rue de l'École au lieu d'un (1) seul.

Cette résolution permettra de déroger aux articles 4.22, 11.2, 11.26 et 11.31 et à la grille des usages et des normes de la zone R-1 du *Règlement de zonage numéro 382*, tel que modifié de la Ville de McMasterville.

La zone concernée par le projet est la zone R-1 qui est illustrée ci-dessous.



La résolution est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de cette résolution ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce premier projet de résolution seront entendus.

Le premier projet de résolution peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, pendant les heures normales d'ouverture. Toutefois, afin d'éviter tout déplacement non essentiel, il est également possible de le consulter sur notre site Internet (mcmasterville.ca), sous l'onglet urbanisme et environnement, dans la section « consultations publiques ».

Une présentation détaillée du projet particulier de construction sera aussi disponible et pourra être consultée sur le site Internet de la Ville (mcmasterville.ca), sous l'onglet urbanisme et environnement, dans la section « consultations publiques » dans la semaine suivant l'assemblée publique de consultation. Cette présentation détaillée expliquera le contenu du projet particulier de construction ainsi que les conséquences de son adoption.

En plus de la possibilité de s'exprimer lors de l'assemblée publique, toute personne ou organisme peut transmettre ses questions ou ses commentaires par écrit à la Ville, au plus tard le 3 mai 2024 à midi, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, à l'adresse électronique info@mcmasterville.ca en indiquant « **Question ou commentaire relatif à la consultation sur le premier projet de résolution numéro 2024-103** » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'hôtel de ville située à l'adresse mentionnée précédemment en indiquant « **Question ou commentaire relatif à la consultation sur le premier projet de résolution 2024-103** » sur l'enveloppe.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 12^e jour du mois d'avril 2024.

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard